

Charte d'engagement moral réciproque

Dans le cadre des projets participatifs menés par la *MC2: Maison de la Culture de Grenoble*, cette charte définit les engagements mutuels entre les participant-es et l'équipe de la MC2, représentée par son directeur, Arnaud Meunier.

L'engagement de la MC2

L'équipe de la MC2 s'engage à :

- ✓ **Vous accueillir** avec respect et bienveillance et **vous considérer** comme collaborateur-riche à part entière des projets ;
- ✓ **Vous garantir** des conditions d'accueil et de participation optimales tout en tenant compte des contraintes propres aux lieux de répétitions ;
- ✓ **Assurer** votre sécurité pendant toute la durée du projet ;
- ✓ Être **attentive** à vos besoins, et vous garantir un espace d'écoute pour prévenir toute situation problématique, discriminatoire et/ou relevant des violences et harcèlements sexistes, sexuels (VHSS) ;
- ✓ **Promouvoir** un environnement inclusif, respectueux des diversités de genre, d'origine, d'apparence, d'opinion, de situation de handicap, d'orientation sexuelle ou de croyances.

Votre engagement en tant que participant-e

En tant que participant-e, vous vous engagez à :

- ✓ **Respecter et suivre les consignes** transmises pour garantir votre sécurité et assurer la bonne cohabitation avec les professionnel-les partageant les mêmes espaces de travail ;
- ✓ **Respecter** les lieux qui vous accueillent (matériel, locaux) ;
- ✓ **Faire preuve de politesse** envers toutes les personnes rencontrées (respect des horaires, etc.) ;
- ✓ **Respecter** l'intégrité morale et physique de chacun-e et s'interdire tout comportement discriminatoire, violent ou irrespectueux, quel qu'en soit le motif ;
- ✓ **Signaler** à l'équipe organisatrice toute situation problématique dont vous seriez victime ou témoin.

Cellule d'écoute et de soutien AUDIENS

Un seul numéro : **01 87 20 30 90** du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h



Besoin d'un échange en langue des signes françaises ou sous-titré : <https://app.acce-o.fr/client/audiens>

ou

envoyer un e-mail à l'adresse violences-sexuelles-culture@audiens.org à tout moment en précisant votre nom, prénom et numéro de téléphone. Vous serez recontacté-e au plus tard le jour ouvré suivant votre demande.

Cette cellule d'écoute et de soutien garantit la confidentialité des appels de victimes ou de témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles, partout en France.

- ✓ **Communiquer** avec l'équipe organisatrice vis-à-vis des retards/absences éventuels, besoins spécifiques, limites physiques observées, etc. ;
- ✓ **Fournir** l'ensemble des documents et des informations demandées pour la bonne organisation.

Le non-respect de la charte d'engagement pourrait entraîner l'arrêt de la participation au projet, sans préavis.